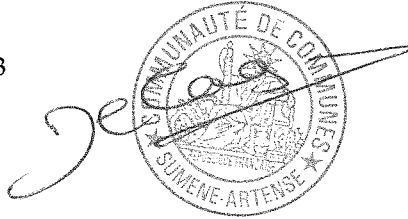


ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 34  
 Nombre de membres présents : 22  
 Nombre de suffrages exprimés : 27  
 VOTES Pour : 27  
 Contre : -  
 Abstentions : -

Date de la convocation : 14 Février 2023

Présenté par ALAIN DELAGE,  
 A YDES, le 20 Février 2023  
 ALAIN DELAGE,















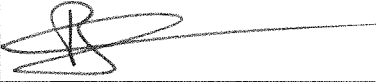


Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire  
 A YDES, le 20 Février 2023

Les membres :

BRIANT STEPHANE	COURAGEUX Sylvie	
VERGNE ALAIN		
GALEYRAND JEAN PIERRE		
MAZEIRAT MARYSE		
BORNET PATRICK		Procurator à GALEYRAND J. Pierre
DELMAS SERGE		
CHEVALEYRE DANIEL		
MONCOURIER MARTINE		
LACOUR BERNARD		
FONTY THIERRY		
DELCHET PHILIPPE		
LORENZO PASCAL		Procurator à Philippe VIALLEIX
CLAUDEL BRIGITTE		

RF  
 PREFECTURE D AURILLAC

Contrôle de légalité  
 Date de réception de l'AR: 28/02/2023  
 015-241501055-20230228-AB\_CA2022PAC\_02-BF

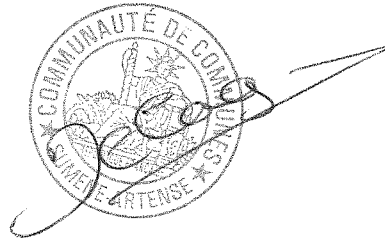
VIALLEIX PHILIPPE	
GRANDSEIGNE JOHANE	
GOUVEIA GUSTAVE	
HOJAK JEAN MICHEL	
MORANGE CHRISTOPHE	
MOULIER ERIC	
BARRIER CATHERINE	
SERRE JEAN PHILIPPE	Procurator à ERIC MOULIER
COUDERT ALAIN	
FORESTIER BERTRAND	
NOEL JOELLE	Procurator à BARRIER Catherine
MEUNIER FABRICE	Procurator à MOREAU Arnaud
MOREAU ARNAUD	
MAISONNEUVE CATHERINE	
DELAGE ALAIN	
JUILLARD CLOTILDE	
BERGEAUD RENE	
BOSSARD CELINE	
BOUVELOT BERNARD	
FLEURET-BRANDAO MARIE ANGE	

RF
PREFECTURE D'AURILLAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/02/2023
015-241501055-20230228-AB_CA2022PAC_02_RF

Certifié exécutoire par ALAIN DELAGE, compte tenu de la transmission en préfecture le 28/02/2023

et de la publication le 28/02/2023

A CHAMPS, le 28/02/2023



<b>DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022</b>
--

Séance ordinaire du lundi 20 février 2023

Nombre de membres en exercice 34

Nombre de membres présents 22

Nombre de suffrages exprimés 27

Abstention(s)

<b>VOTES</b>	
Pour :	27
Contre :	—

*Date de convocation : mardi 14 février 2023*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE réuni sous la présidence de DELAGE ALAIN  
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022  
dressé par MAISONNEUVE MARC après s'être fait présenter le budget primitif,  
le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		20 039.46				20 039.46
Opérations exercice	4 566.00	8 010.00	12 576.00	12 576.00	17 142.00	20 586.00
<b>Total</b>	4 566.00	28 049.46	12 576.00	12 576.00	17 142.00	40 625.46
Résultat de clôture		23 483.46				23 483.46
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>		23 483.46				23 483.46
<b>Résultat définitif</b>		23 483.46				23 483.46

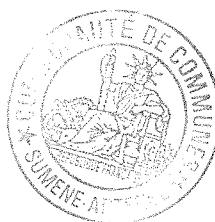
2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

BRIANT STEPHANE SUPPLEE PAR COURAGEUX SYLVIE), VERGNE ALAIN, GALEYRAND JEAN PIERRE (POUVOIR DE BORNET PATRICK), MAZEIRAT MARYSE, MONCOURIER MARTINE, LACOUR BERNARD, DELCHET PHILIPPE, VIALLEIX PHILIPPE (POUVOIR DE LORENZO PASCAL), HOJAK JEAN MICHEL, MORANGE CHRISTOPHE, MOULIER ERIC (POUVOIR DE SERRE J-PHILIPPE), BARRIER CATHERINE (POUVOIR DE NOEL JOELLE), COUDERT ALAIN, FORESTIER BERTRAND, MOREAU ARNAUD (POUVOIR DE MEUNIER FABRICE), MAISONNEUVE CATHERINE, DELAGE ALAIN, JUILLARD CLOTILDE, BERGEAUD RENE, BOSSARD CELINE, BOUVELOT BERNARD, FLEURET-BRANDAO MARIE ANGE



RF PREFECTURE D AURILLAC
-----------------------------

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/02/2023 015-241501055-20230228-AB_CA2022PAC_02-BF
--

**DELIBERATION POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Nombre de membres en exercice	34
Nombre de membres présents	23
Nombre de suffrages exprimés	28
<b>Abstention</b>	

<b>VOTES</b>
Pour : 28
Contre : -

Date de convocation : mardi 14 février 2023

L'an Deux mille vingt deux, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,  
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de MAISONNEUVE MARC .

Présents :

BRIANT STEPHANE SUPPLEE PAR COURAGEUX SYLVIE), VERGNE ALAIN, GALEYRAND JEAN PIERRE (POUVOIR DE BORNET PATRICK), MAZEIRAT MARYSE, MONCOURIER MARTINE, LACOUR BERNARD, DELCHET PHILIPPE, VIALLEIX PHILIPPE (POUVOIR DE LORENZO PASCAL), HOJAK JEAN MICHEL, MORANGE CHRISTOPHE, MOULIER ERIC (POUVOIR DE SERRE J-PHILIPPE), BARRIER CATHERINE (POUVOIR DE NOEL JOELLE), COUDERT ALAIN, FORESTIER BERTRAND, MOREAU ARNAUD (POUVOIR DE MEUNIER FABRICE), MAISONNEUVE CATHERINE,

Secrétaire(s) de séance : JUILLARD CLOTILDE

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
- constatant que le compte administratif fait apparaître un

**déficit de 0.00**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	<b>0.00</b>
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	0.00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	0.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	<b>0.00</b>
<b>EXCEDENT</b>	<b>0.00</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2022</b>	<b>0.00</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2022</b>	<b>0.00</b>
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	0.00
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	0.00
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2022</b>	<b>0.00</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

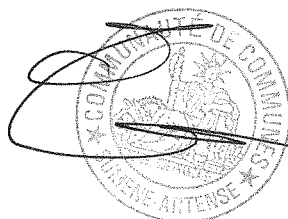
Présenté par MAISONNEUVE MARC

à YDES le 20/02/2023

LE PRESIDENT

Délibéré par LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

à YDES le 20/02/2020



RF  
PREFECTURE D AURILLAC

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 28/02/2023

015-241501055-20230228-AB\_CA2022PM 4.57

# DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION 2022

Séance ordinaire du lundi 20 février 2023

Nombre de membres en exercice 34  
Nombre de membres présents 23  
Nombre de suffrages exprimés 28

Abstention(s)

Date de convocation : mardi 14 février 2023

VOTES
Pour : 28
Contre : —

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, réuni sous la présidence de MAISONNEUVE MARC

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
  - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

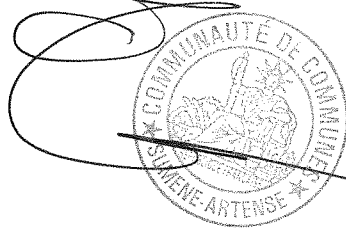
Fait et délibéré à YDES le 20/02/2023

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

BRIANT STEPHANE SUPPLEE PAR COURAGEUX SYLVIE), VERGNE ALAIN, GALEYRAND JEAN PIERRE (POUVOIR DE BORNET PATRICK), MAZEIRAT MARYSE, MONCOURIER MARTINE, LACOUR BERNARD, DELCHET PHILIPPE, VIALLEIX PHILIPPE (POUVOIR DE LORENZO PASCAL), HOJAK JEAN MICHEL, MORANGE CHRISTOPHE, MOULIER ERIC (POUVOIR DE SERRE J-PHILIPPE), BARRIER CATHERINE (POUVOIR DE NOEL JOELLE), COUDERT ALAIN, FORESTIER BERTRAND, MOREAU ARNAUD (POUVOIR DE MEUNIER FABRICE), MAISONNEUVE CATHERINE, DELAGE ALAIN, JUILLARD CLOTILDE, BERGEAUD RENE, BOSSARD CELINE, BOUVELOT BERNARD, FLEURET-BRANDAO MARIE ANGE

Le Président,

Marc MAISONNEUVE



Pour extrait certifié conforme  
LES MEMBRES

RF  
PREFECTURE D AURILLAC

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/02/2023  
015-241501055-20230228-AB\_CA2022PAC\_02-BF



## Résultats budgétaires de l'exercice

40300 - CC SUMENE ARTEENSE PARC ACTIVI

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	70 078,92	100 078,92	170 157,84
Titres de recette émis (b)	8 010,00	12 576,00	20 586,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	8 010,00	12 576,00	20 586,00
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	70 078,92	100 078,92	170 157,84
Mandats émis (f)	4 566,00	12 576,00	17 142,00
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	4 566,00	12 576,00	17 142,00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	3 444,00		3 444,00
(h - d) Déficit			

RF  
PREFECTURE D AURILLAC

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/02/2023  
015-241501055-20230228-AB\_CA2022PAC\_02-BF

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

40300 - CC SUMENE ARTEENSE PARC ACTIVI

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif CC SUMENE ARTEENSE PARC ACTIVI	20 039,46		3 444,00		23 483,46
Investissement Fonctionnement	20 039,46		3 444,00		23 483,46
<b>Sous-Total</b>	20 039,46		3 444,00		23 483,46
<b>TOTAL II</b>	20 039,46				
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	20 039,46		3 444,00		23 483,46

RF  
PREFECTURE D AURILLAC

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/02/2023  
015-241501055-20230228-AB\_CA2022PAC\_02-BF



40300 - CC SUMENE ARTEENSE PARC ACTIVI

Exercice 2022

### Page des signatures

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

**MOISSINAC Jean-Pierre (1013988411-0), Inspecteur des Finances Publiques**

Le comptable soussigné affirme vérifiable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **CC SUMENE ARTEENSE PARC ACTIVI** pendant l'année **2022** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

**POUZOLET Arnaud (1000940624-0), Inspecteur divisionnaire FIP classe normale**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le **20/02/2023** par l'organe délibérant.

**MAISONNEUVE MARC (mmaisonneuve6-xt), LE PRESIDENT MARC MAISONNEUVE**

A **DDFiP DU CANTAL**, le **01/02/2023**

A **MAURIAC**, le **02/02/2023**

A **SAIGNES**, le **22/02/2023**

RF PREFECTURE D AURILLAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/02/2023 015-241501055-20230228-AB_CA2022PAC_02-BF

